

«Il y aura moins de corruption si on donne des téléphones aux détenus»



Prison: Trois gardiens ont franchi la ligne rouge depuis février. Il est souvent question de portables fournis en douce à des prisonniers. Des spécialistes ont une idée pour lutter contre ce marché noir. Elle fait débat.

Loi des séries? En février, une agente de détention zurichoise éprise d'un violeur l'aide à s'évader et disparaît avec lui. En avril, un gardien de Champ-Dollon (GE) qui a fourni des téléphones et de la drogue à des détenus est arrêté sur son lieu de travail. En juin, copier-coller de l'affaire genevoise aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), dans le canton de Vaud. Un gardien est interpellé devant ses collègues. Il a introduit des téléphones mobiles et des stupéfiants dans l'enceinte carcérale.

Trois geôliers qui dérapent et se font pincer en cinq mois, ça questionne. On ne se demande pas si tous les gardiens sont des ripoux, mais comment limiter les risques de corruption. Fouiller le personnel à l'entrée et à la sortie de la prison? A part instaurer un climat de suspicion, cela ne servira

à rien, selon plusieurs gardiens chevronnés contactés. «Si un agent de détention, un visiteur ou un avocat veut faire entrer un téléphone ou des stupéfiants en prison, il y parviendra», dit l'un d'eux.

Que faire alors? S'intéresser à la proposition de l'avocat genevois Nicola Meier. «Il est souvent question de téléphones dans les histoires de corruption. Si les détenus en exécution de peine avaient un accès libre au téléphone, ce qui est leur droit, la demande, le trafic et le risque de corruption diminueraient. »

Le sésame, un coup de fil

L'avocat évoque la situation de Champ-Dollon, un établissement destiné aux personnes en attente de jugement, mais dont la moitié des pensionnaires est en exécution de peine. «Il faut parfois patienter un mois pour passer un coup de fil. Installer une dizaine de cabines supplémentaires est indispensable. Si on nous dit que c'est impossible pour des questions d'infrastructure, il faut alors autoriser les personnes condamnées à avoir un téléphone portable. »

Cette proposition retient l'attention d'André Kuhn, criminologue et professeur de droit à l'Université de Neuchâtel. Il rappelle que la prohibition de l'alcool, aux Etats-Unis, avait créé du marché noir et de la criminalité. «Une fois légalisé, l'alcool a drastiquement fait diminuer le crime. Pourquoi ne pas appliquer la même théorie pour les téléphones portables en prison? D'autant plus qu'en exécution de peine les détenus ont le droit d'avoir des contacts avec l'extérieur. »

La réponse est limpide lorsqu'on interpelle l'Office cantonal genevois de la détention sur cette question. «Installer des téléphones ne découragerait pas certains détenus de tenter de soudoyer des fonctionnaires», affirme le porte-parole Laurent Forestier. On ne parle donc même pas de leur en fournir... «Les téléphones modernes donnent accès à Internet, à des réseaux de messagerie, à des outils de cartographie. Ces plates-formes pourraient être utilisées pour préparer une évasion. »

Les autorités pénitentiaires, qui peuvent écouter les coups de fil des détenus passés depuis les cabines des prisons, veulent garder le contrôle sur leurs pensionnaires. «Les établissements font une pesée d'intérêt sécuritaire et tiennent à assurer la sécurité publique», précise Raphaël Brossard, chef adjoint du Service pénitentiaire vaudois.

Confiance ou méfiance?

On est au cœur du problème. Un détenu qui purge sa peine est-il dangereux, faut-il l'avoir à l'œil et éviter de lui laisser un portable entre les mains? Me Meier est catégorique. «Si l'écrasante majorité des personnes condamnées souhaite avoir un accès libre au téléphone, c'est pour être en contact avec ses proches. Deux affaires qui ont donné lieu à des centaines d'écoutes téléphoniques actives l'ont prouvé. » Une analyse partagée par Me Ilir Cenko. «Les détenus condamnés marchent droit la majeure partie du temps. Ils visent une libération conditionnelle et savent qu'ils pourront faire une croix dessus en cas de récidive. Le téléphone, pour eux, est le moyen de rester en contact avec la famille, qui leur manque. »

Des détenus au-dessus de tout soupçon donc. Laurent Forestier ne le pense pas. «Il faut être naïf pour penser que les détenus n'utilisent les téléphones introduits frauduleusement que pour entretenir des contacts avec leurs familles. Dans des situations documentées, certains ont poursuivi leur trafic depuis la prison, ont influencé des témoins et ont organisé leur évasion. »

Que répond Me Nicola Meier? «En quinze ans de pratique, je ne connais qu'un cas de détenu qui a poursuivi son business depuis la prison. Ce n'est pas représentatif et ne justifie pas qu'on prive des milliers d'autres condamnés de leur droit, qui participe à leur réinsertion. »

Vision angélique d'un côté, tableau noirci de l'autre? Jean-Pierre Restellini, ancien président de la Commission nationale de prévention de la torture, pense que les détenus en exécution de peine utilisent surtout le téléphone pour appeler leurs proches. Mais c'est pour une autre raison, toute simple, qu'il suggère de leur fournir des téléphones. «En Suisse, mais aussi ailleurs, il est impossible de contrôler les mobiles qui entrent en prison. Autant les autoriser alors. Certains pays le font déjà. Le marché noir serait contré et la corruption diminuerait. Les téléphones, fournis par les autorités, ne permettraient que de téléphoner, et les conversations pourraient être écoutées», dit-il.

L'idée se tient, mais elle ne convainc pas Nicolas Queloz, professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université de Fribourg. «L'attrait d'un téléphone mobile pour un prisonnier est aussi d'avoir accès à Internet et aux réseaux sociaux. Internet, c'est la liberté! Si le mobile est limité à la fonction de téléphonie, ce ne sera qu'une demi-mesure, qui n'empêchera pas le trafic de vrais smartphones. »

«Pas de recette miracle»

La quadrature du cercle, alors? «Il n'y a pas de recette miracle», répond Nicolas Queloz. Mais rester les bras croisés, pas question, répond Robert Assaël, président de la Commission de droit pénal de l'Ordre des avocats de Genève. Il s'exprime sur la situation à Champ-Dollon. «Pour éviter le trafic de téléphones, il faudrait commencer par augmenter drastiquement le nombre de téléphones officiels à disposition des détenus. Il n'y en a que trois pour... 700 détenus(1 pour 20 prisonniers aux EPO, ndlr). C'est consternant. »

Fabiano Citroni fabiano.citroni@lematindimanche.ch